

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 16 JUILLET 2019

Date de la convocation : 11/07/2019

Date d'affichage : 11/07/2019

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 12 **Votants :** 12

Le mardi 16 juillet 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Curiallet Maryvonne, Lenfant Anne, Burlet Brigitte, Pin Marie-Thérèse – Messieurs Claret Jean-Paul, D'Hooghe Jacques, Rey Michel, Charquet Pierre, Chêne Claude, Brancaz Xavier, Lavit Damien

Absents : Levrot Laurent, Wall Vincent

Burlet Brigitte est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelé l'ordre du jour ;

I. POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL :

1. PIN Laurent :

Il convient de définir la date de prise des fonctions au grade d'agent de maîtrise, suite à l'acceptation de sa promotion interne. Les 2 mois de vacances de poste se terminent le 23 juillet 2019.

Les membres du Conseil votent, à l'unanimité, pour le 1^{er} août 2019.

2. LOURDEL Benoît :

Au mois d'août, il aura atteint 6 mois d'arrêt maladie consécutive. Le comité médical a été saisi afin de se prononcer sur la prolongation au-delà des 6 mois et sur l'aptitude au poste d'agent technique. La prochaine commission est le 10 septembre 2019. Monsieur LOURDEL sera soumis à une expertise médicale le 7 août 2019.

Au vue de l'incertitude de l'avenir et au vu des difficultés de trouver des candidats, l'ensemble des membres du Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste non permanent de 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2019. L'annonce sera mise en ligne sur le site de la commune, diffusée à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et sur le site emploi-territorial.

Vote pour : 12

Délibération n°88/2019

3. PIN Christine :

Lors du RDV avec Suzy, Christine a informé qu'il était difficile de gérer son emploi à la commune et sur Chambéry. Elle souhaiterait soit trouver plus d'heures sur Chambéry et arrêter ses heures à la commune, soit l'inverse. Dans un premier temps, elle prolonge au 1^{er} septembre 2019 mais ne garantie pas l'honorer son contrat jusqu'au 31 août 2020.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

De plus, son temps annualisé pour septembre 2019 à août 2020 a légèrement modifié. Il passe de 10h59 à 11h02. Ce changement est inférieur à 10%, il n'est donc pas nécessaire de saisir le comité technique pour avis.

Vote pour : 12

Délibération n°88bis/2019

4. MARIE Caroline :

Suite à la fin des travaux pour l'aménagement des bureaux, il convient de définir le temps de nettoyage supplémentaire attribué pour les parties communes ainsi que les escaliers.

A compter du 1^{er} septembre 2019, 1h hebdomadaire supplémentaire sera comptabilisée dans le contrat annualisé de Mme MARIE.

5. CHATAGNON Julie :

Suite à échange avec le centre de gestion, l'annualisation de Mme CHATAGNON n'est pas justifiée. En effet, elle travaille chaque semaine, 28h réparties sur 4 jours, que le musée soit ouvert ou non. Malgré des modifications hebdomadaires notamment pendant période estivale (travail certain week-end), ses jours sont récupérés et l'annualisation n'a plus lieu d'être.

Il est donc convenu de la modification de son contrat au 1^{er} janvier 2020. La responsable du Musée informera l'agent.

6. GOUGOUX Carole :

Une demande a été formulée par l'agent pour prendre son poste d'Adjoint technique (cantine) un peu avant 11h30. En effet, les 30 minutes dédiées au réchauffage des plats et à la préparation ne sont pas suffisantes. Avec échange avec l'équipe enseignante, la commune répond favorablement à la demande. Il y a donc une diminution de 15 minutes par jour sur le poste d'ATSEM et l'augmentation de 15 minutes sur le poste d'Adjoint technique. Ses modifications sont inférieures à 10%, il n'est pas nécessaire de saisir le comité technique.

Vote pour : 12

Délibération n°88ter/2019 + n°88ter2/2019

II. DECISION MODIFICATIVE N°1 :

1. Budget assainissement :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que la somme attribuée au budget assainissement pour la redevance de l'eau 2018 n'est pas suffisante (manque 205€). Il convient donc de faire un mouvement de crédit.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les mouvements de crédits.

Vote pour : 12

Délibération n°86/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

2. Budget communal :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de modifier les opérations d'investissement et présente le tableau à l'assemblée (augmentation de l'acquisition de la mini-pelle, de l'investissement pour les bâtiments communaux, la voirie et la boulangerie)
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les modifications.

Vote pour : 12
Délibération n°87/2019

III. APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACHAT D'UNE IMPRIMANTE – MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'imprimante au Musée de l'Ours des Cavernes ne fonctionne plus et rappelle l'importance de la remplacer au plus vite.
Monsieur Le Maire énonce les résultats de la mise en concurrence.

Après délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Approuve le devis de SYNESIS pour un montant de 386.50€ HT soit 463.80€ HT (matériel)

Vote pour : 12
Délibération n°89/2019

IV. APPROBATION DEVIS POUR ALARME CHAUFFERIE DE LA MAIRIE :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des problèmes de chaufferie qui se sont déroulés en début d'année et qui ont géré la consommation du gaz sur une longue durée avant de s'apercevoir de l'anomalie.

Un devis a été demandé pour installer un renvoi d'alarme sur le téléphone du service maintenance dès que la chaufferie de la Mairie aura un dysfonctionnement et permettra une résolution rapide.

Après délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Approuve le devis de LAREAL pour un montant de 1 860.00€ HT soit 2 232.00€ HT

Vote pour : 12
Délibération n°90/2019

V. ANALYSE DE LA FAISABILITE DES CENTRES DE VACANCES :

1. Choix du bureau d'études :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'une étude de faisabilité pour les centres de vacances Les Trolles et de La Grennery et qu'il est judicieux de prendre le même bureau qui a réalisé les deux premières études pour le compte de la Région.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

Après délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition du Cabinet MIT CONSEIL soit :
 - o pour Les Trolles un montant de 8 493.75€ HT soit 10 152.50€ TTC
 - o pour Le Grennery un montant de 10 781.25€ HT soit 12 937.50€ TTC

Vote pour : 12

Délibération n°94/2019

2. Demande de subvention :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le dernier module « faisabilité économique » concernant les 2 centres de vacances doit être réalisé. Le bureau d'étude « MIT CONSEIL » étant intervenu sur les deux premiers modules financés par la Région, propose les tarifs suivants :

- 8 493.75€ HT pour le centre Les Trolles
- 10 781.25€ HT pour le centre de la Grennery

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** de La Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Savoie les subventions les plus élevées possible pour la réalisation cette opération
- **S'engage** à prendre en charge l'autofinancement

Vote pour : 12

Délibération n°95/2019

VI. BAIL PROFESSIONNEL POUR SANDRINE DUBUC :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un local communal destiné à la location d'une superficie de 34.65m².

Après délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- décide de mettre en place un bail de courte durée conclu en vertu des dispositions de l'article L 145-5 du Code de Commerce, exclu du champ d'application du statut de baux commerciaux. Il s'agit d'un bail d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} août 2019, renouvelable deux fois maximum
- désigne « l'atelier - Les Pages Libres » Sandrine DUBUC pour une activité de librairie / débit de boissons comme preneur
- décide de fixer le loyer mensuel à 212.00€ HT

Vote pour : 11 + 1 contre

Délibération n°91/2019

VII. APPROBATION DEVIS INFORMATIQUE – PROJET ENIR ECOLE NUMERIQUE :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet concernant l'école numérique et informe les résultats de la mise en concurrence.

Ce projet est financé par une subvention de 50% avec un plafond de 7 000€

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

Après délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- approuve le devis de Info Solution 2S pour un montant de 9 270.80€ HT soit 11 124.96€ TTC
- sollicite l'Etat pour la subvention de 50% du projet

Vote pour : 12

Délibération n°92/2019

VIII. APPROBATION DEVIS DE POMPAGE POUR LA STATION EPURATION DU GRANIER :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un pompage doit être fait pour la station d'épuration du Granier.

Après délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- approuve le devis de SERVIMO pour un montant de 1 619.44€ HT soit 1 943.32€ TTC

Vote pour : 12

Délibération n°93/2019

IX. ECOLE : COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE ET INFORMATION SUR LA RENTREE :

Madame L'Adjointe au Maire prend la parole et résume le dernier conseil d'école (cf sur le site de la commune Jeunesse – Conseil d'école).

La 3^{ème} classe est toujours en blocage jusqu'en septembre 2019 avec un comptage le 4 septembre 2019. Une institutrice sera nommée en remplacement de Mme Brancaz.

Si la 3^{ème} classe n'est pas maintenue, elle servira pour la garderie et sera réaménagée en conséquence. Des parents ont remis en cause les punitions notamment pendant le temps de cantine. Une charte a été envoyée et signée par les parents pour ne plus avoir de réclamation.

X. COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LES DECHETS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE :

Monsieur l'Adjoint au Maire prend la parole et informe des éléments évoqués concernant les optimisations de la collecte des ordures ménagères sur la Commune.

Il en ressort notamment qu'il faut redéfinir les points de collecte dans chaque hameau. Une information nous parviendra informant les habitants des jours de collecte, de la suppression prochaine des bacs individuels ainsi que les consignes de tri et horaires d'ouverture des déchetterie.

XI. QUESTIONS DIVERSES :

1. LAEP :

Encore beaucoup de travaux demandés (barrières sur le trottoir pour protéger de la route, des miroirs pour voir les « angles morts des pièces...) et notamment des autocollants sur les vitres pour « cacher ». En effet, ses accueils doivent être confidentiels et font partis des conditions). Est également demandé de réserver 5 places les mardis et vendredis sur le parking.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

2. Réunion à venir :

- Le lundi 5 août 2019 à 15h30 : réunion avec architecte conseil + conseillers pour projet vers Les Pins
- le lundi 5 août 2019 à 17h00 : réunion avec architecte conseil + M. DAMBUYANT + conseillers pour le projet de La Plagne suivi d'un projet géré par M. DAMBUYANT sur Les Pomels

Prochain Conseil Municipal : 23 juillet 2019 à 19h30

Levée de la séance à 23h10

Fait à Entremont le Vieux,
Le 30 juillet 2019

Le Maire,
Jean-Paul Claret

